



Service de l'industrie,
du commerce et du travail
Av. du Midi 7
1950 Sion

Sion, le 18 septembre 2017

**Observations, remarques et propositions du PSVR
concernant l'avant-projet de loi modifiant la loi sur la police du commerce du 8 février 2007**

1. Examen de détail

Le PSVR propose d'adjoindre un nouvel article:

Art. 6 f (nouveau)

Il devrait comporter des règles sur les restrictions de publicité au moins analogues à celles en vigueur pour les institutions de crédits à la consommation et de leasings et prévoir des sanctions en cas de non-respect de ces règles.

Il appartient au Département de l'économie et de la formation d'en proposer une formulation juridique adéquate.

2. Commentaires

A l'exception de l'adjonction d'un **Art.6f (nouveau)** dans le sens susmentionné dans l'examen de détail, le PSVR salue la mise en œuvre de la motion et propose l'acceptation telle quelle de l'avant-projet de modification de la loi sur la police du commerce.

Pour le PSVR:

Barbara Lanthemann
Présidente

Katia Chevrier
Vice-présidente

Blaise Carron
Vice-président

Contact : Katia Chevrier (présidente de la commission politique) : 078 908 00 89,
katiachevrier@hotmail.com